

Certificat national de compétence

Mandataire judiciaire à la protection du majeur

module relation, intervention et aide à la personne (48h)

décret 2008-1508 du 30 décembre 2008, arrêté du 2 janvier 2009

la formation

1. présentation

Inscrire l'intervention du mandataire dans une approche globale de la personne et son environnement (familial, social, culturel)

A l'issue de ce module, le mandataire doit :

- savoir situer la personne protégée dans son cadre et contexte de vie
- savoir instaurer une relation d'aide et de confiance avec la personne protégée et éventuellement avec sa famille
- connaître les services à qui s'adresser et les démarches à réaliser
- connaître les limites de l'intervention

2. formation théorique

- le cadre et les fondements de l'intervention :
- l'intervention du mandataire dans les différents domaines de la vie de personne protégée
- techniques et méthodologie
- positionnement et pratique professionnels

3. durée

Module de 48 heures réparties sur 2 sessions de 4 jours.

4. validation et certification

Ce module est validé par une évaluation en fin de session. Cette validation entrainera la délivrance du Certificat National de Compétence de Mandataire Judiciaire à la Protection du Majeur (mention mesure judiciaire à la protection du majeur), par le centre de formation au nom de l'Etat.